

le p'tit écho

Bulletin
d'informations
municipales

Église Saint-Arnoult



Hémonstoir

Mairie d'Hémonstoir



22 Rue du Général de Gaulle • 02 96 25 02 80
mairie.hemonstoir@orange.fr • www.hemonstoir.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉCOWATT, LA MÉTÉO DE L'ÉLECTRICITÉ

Porté par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et l'ADEME (Agence de la transition écologique), EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités, de consommer l'électricité au bon moment et ainsi de réduire les risques de coupure d'électricité en France.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Les signaux

Signal vert : il signifie que le niveau de consommation en électricité est inférieur à la production disponible pour la journée et que nous disposons de marges suffisantes.

Signal orange : le système électrique est tendu. Le renforcement des écogestes s'impose. Le signal orange est activé quand les réserves d'électricité disponibles sont faibles, c'est-à-dire quand la production disponible est très proche du niveau de consommation attendu. RTE active tous les leviers à sa disposition (baisse de la tension, effacements de la consommation des industriels, etc.) pour conserver des marges suffisantes.

Signal rouge : le système électrique est très tendu. Le signal rouge est activé lorsqu'il n'y a pas assez d'électricité pour couvrir les besoins en France. Chaque jour, RTE prévoit le niveau de consommation des Français et, en parallèle la production d'électricité disponible (et le niveau d'import possible). Dans les cas rares où les besoins en électricité ne pourraient pas être couverts, des coupures locales, maîtrisées et d'une durée maximale de 2h seraient organisées. Le site Écowatt donnerait alors à chaque Français les informations en temps réel pour se préparer à cette situation : carte des départements, dispositions à prendre par chaque français, etc.



Toutes les informations sur monecowatt.fr

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

A compter du 1er janvier 2023, la facturation des ordures ménagères se fera par le biais de la TEOM qui remplacera la REOM. Il s'agit d'un impôt direct qui est calculé sur la même base imposable que la taxe foncière sur les propriétés bâties et qui s'y additionne.

Elle est payée par les propriétaires ou usufruitiers de maisons individuelles et appartements, par les propriétaires de logements locatifs qui peuvent récupérer la somme sur leurs locataires sous forme de charges mensuelles.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) recouvre la TEOM en même temps que les impôts fonciers, qui se trouvent sur l'unique "avis d'impôt taxes foncières", généralement envoyé à compter du mois d'août.

Pour répondre aux questions que certains peuvent se poser, Loudéac Communauté organise des réunions publiques afin de présenter la TEOM aux habitants. Pour notre secteur, 2 réunions sont organisées :

- Trévé : mardi 29 novembre - 19h - Salle des Fêtes
- Loudéac : jeudi 1er décembre - 19h - Foyer municipal



INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1er septembre 2021 au 30 août 2022, 5 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements ont été déclarés dans le département des Côtes d'Armor impliquant 11 personnes dont 2 personnes sont décédées.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

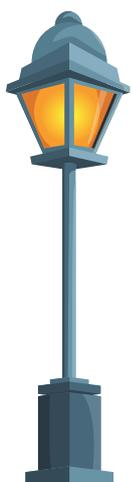
Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes de bonne conduite sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêter les appareils de combustion si possible
- Faire évacuer les lieux
- Appeler les secours (112, 18 ou 15)
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel



ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DÉCORATIONS DE NOËL



Chers habitants,

Lors du dernier conseil municipal, nous avons pris la décision de réduire la durée de fonctionnement de l'éclairage public avec des créneaux différents suivant les jours de la semaine répartis ainsi:

- du lundi au vendredi, l'allumage se fait à 6h45 et la coupure à 20h30
- le samedi et le dimanche, l'allumage se fait à 7h30 et la coupure à 22h

Dans les 2 cas, la coupure du matin et la mise en route le soir se font suivant la luminosité ambiante et varient donc suivant la météo et l'heure de lever et de coucher du soleil.

Cette décision a été motivée par 2 facteurs, à savoir :

- La nécessité de réduire la consommation électrique en période hivernale pour éviter ou limiter les restrictions qui pourraient être imposées aux usagers selon la puissance disponible.
- La volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement avec une envolée des tarifs de l'électricité.

Dans la même optique, nous avons décidé de réduire au maximum l'installation des illuminations de Noël en nous limitant à l'installation de guirlandes lumineuses sur le sapin qui sera installé place Jean JOSSIC. Toutes les autres décorations se feront sans consommation énergétique.

Nous comptons sur votre compréhension.



VIE ASSOCIATIVE

FILM DOCUMENTAIRE

70 personnes étaient présentes pour la diffusion du film "Les Gueules Bleues du Guerlédan" à l'occasion du mois du film documentaire. La projection s'est déroulée en présence de Jean-Luc CHEVÉ, le réalisateur.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Une trentaine de personnes se sont réunis autour du Monument aux Morts pour célébrer le 104ème anniversaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale.

SPECTACLE DE NOËL DU RPI

Dimanche 11 Décembre
à partir de 15h
Salle André Glon
Buvette sur place
Organisé par l'Hémondanaise
et les enseignantes



JARRET-FRITES DES CHASSEURS

Samedi 26 Novembre
à partir de 19h
Salle André Glon
Uniquement à emporter
Tarif : 13€

Organisé par la Société de chasse



DIFFUSION DE LA COUPE DU MONDE

L'Épicerie du Village diffuse les matchs de l'équipe de France de Football :

- samedi 26 novembre - 17h
- mercredi 30 novembre - 16h

Pour les phases finales, renseignements sur Facebook.



ASACH FOOT - DÉCEMBRE 2022

Dimanche 27 Novembre - 15h - Championnat
HÉMONSTOIR - PLÉMY
Stade du Grand Téno

Dimanche 4 Décembre - 15h - Championnat
HÉMONSTOIR - UZEL-MERLÉAC
Stade du Grand Téno

Dimanche 11 Décembre - 15h - Championnat
SAINT-CARADEC - HÉMONSTOIR
Stade municipal de Saint-Caradec

LINGETTES POUR BÉBÉ

Il est interdit de jeter les lingettes pour bébé dans les sanitaires. L'accumulation de lingettes endommage le traitement des eaux usées. Les lingettes sont des ordures ménagères et donc mises dans la poubelle marron.



RÉUNION D'INFORMATION

La Municipalité organise une réunion sur le déploiement de la fibre
LUNDI 28 NOVEMBRE - 18h30
Espace Saint-Arnoult

